

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame Couégnat, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteuse publique
Madame JUNON, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2307460	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°11	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
02)	DOSSIER N° 2307461	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°10	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame

14 heures 30

03)	DOSSIER N° 2307466	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°70	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
04)	DOSSIER N° 2307467	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°50	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
05)	DOSSIER N° 2307468	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°89	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur

14 heures 30

06)	DOSSIER N° 2307469	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°34	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame
07)	DOSSIER N° 2307470	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°5	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame
08)	DOSSIER N° 2307471	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°19	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame

14 heures 30

09)	DOSSIER N° 2307472	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°80	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame
10)	DOSSIER N° 2307473	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°40	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
11)	DOSSIER N° 2307474	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°81	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame S	Madame

14 heures 30

12)	DOSSIER N° 2307475	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°42	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Messieurs	Messieurs
13)	DOSSIER N° 2307477	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°51	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
14)	DOSSIER N° 2307478	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°69	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame

14 heures 30

15)	DOSSIER N° 2307479	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°63	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
16)	DOSSIER N° 2307480	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°38	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
17)	DOSSIER N° 2307483	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°6-25 et 85	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur

14 heures 30

18)	DOSSIER N° 2307484	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°90 et 91	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
19)	DOSSIER N° 2307485	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°65	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Monsieur	Monsieur Monsieur
20)	DOSSIER N° 2307486	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°3	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame

14 heures 30

21)	DOSSIER N° 2307487	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°28 et 29	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
22)	DOSSIER N° 2307488	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°26 et 98	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame
23)	DOSSIER N° 2307489	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°79	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame

14 heures 30

24)	DOSSIER N° 2307490	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°68	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame
25)	DOSSIER N° 2307492	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°18	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
26)	DOSSIER N° 2307493	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°58	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame
	Madame	Madame
	Madame	Madame

14 heures 30

27)	DOSSIER N° 2307495	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°48	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
	Madame	Madame
28)	DOSSIER N° 2307497	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°88	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
29)	DOSSIER N° 2307498	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°77	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
	Madame	Madame

14 heures 30

30)	DOSSIER N° 2307499	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°54	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame
31)	DOSSIER N° 2307500	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°95	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
	Madame	Madame
32)	DOSSIER N° 2307501	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°60	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur

14 heures 30

33)	DOSSIER N° 2307502	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°49	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
34)	DOSSIER N° 2307504	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°2	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
35)	DOSSIER N° 2307505	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°13	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame

14 heures 30

36)	DOSSIER N° 2307506	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°9 et 74	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
37)	DOSSIER N° 2307507	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°41	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
38)	DOSSIER N° 2307508	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°75	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame

14 heures 30

39)	DOSSIER N° 2307509	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°15	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame
40)	DOSSIER N° 2307512	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°24	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
41)	DOSSIER N° 2307513	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°47	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame

14 heures 30

42)	DOSSIER N° 2307514	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°46	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
43)	DOSSIER N° 2307515	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°78	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame
44)	DOSSIER N° 2307517	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°64	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur

14 heures 30

45)	DOSSIER N° 2307518	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°21	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
46)	DOSSIER N° 2307519	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°76	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame
47)	DOSSIER N° 2307520	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°30-31-32-33-35-36	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame

14 heures 30

48)	DOSSIER N° 2307524	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 45.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
49)	DOSSIER N° 2307525	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°39	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame
50)	DOSSIER N° 2307526	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°96	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame

14 heures 30

51)	DOSSIER N° 2307527	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n°55	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame
52)	DOSSIER N° 2307531	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 57 et 62.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
53)	DOSSIER N° 2307532	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 44.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur

14 heures 30

54)	DOSSIER N° 2307533	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 8.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame
55)	DOSSIER N° 2307534	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 22,86 et 87.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
56)	DOSSIER N° 2307535	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 43.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame

14 heures 30

57)	DOSSIER N° 2307536	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 20.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
58)	DOSSIER N° 2307537	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 52, 53, 61, 71.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame
59)	DOSSIER N° 2307538	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 1, 4.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur Madame	Monsieur Madame

14 heures 30

60)	DOSSIER N° 2307539	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 82.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
	Madame	Madame

61)	DOSSIER N° 2307540	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 56.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur et Madame	Monsieur et Madame

62)	DOSSIER N° 2307541	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire	Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 84.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Monsieur	Monsieur
	Madame	Madame

14 heures 30

63)	DOSSIER N° 2307542	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 72.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	Madame	Madame
	Monsieur	Monsieur

64)	DOSSIER N° 2307543	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 12, 7.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)
Défendeur	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	CABINET ACOCE AVOCATS
Observateur	SOCIETE	

14 heures 30

65)

DOSSIER N° 2307544

RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP

Titre de l'affaire Annulation de la décision du président de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11 juillet 2023 portant exercice du droit de préemption urbain d'un immeuble sis 58 rue Georges Denizot à Montpellier - lot n° 97.

Nom des parties

Demandeur Monsieur

Défendeur MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Observateur Monsieur

Représentants des parties

A.A.R.P.I. BARATA CHARBONNEL (Cour)

CABINET ACOCE AVOCATS

Monsieur

Arrêté le 09/09/2025

La vice présidente du tribunal